Résolution présentée par la délégation de Trinité-et-Tobago

Thème : Conflit et sécurité internationale

Concerne : La lutte contre la violence des gangs, l'insécurité et la pauvreté

L'Assemblée générale,

Préoccupée par la violence armée et les activités des gangs qui menacent la sécurité des habitants de Trinité-et-Tobago,

Reconnaissant que la pauvreté, les inégalités et le manque de perspectives professionnelles peuvent rendre certains jeunes plus vulnérables au recrutement par des groupes criminels,

Soulignant l'importance de protéger les populations et de renforcer la confiance entre les citoyens et les institutions publiques,

Rappelant que la lutte contre la criminalité est un devoir régalien qui doit respecter les droits humains et l'État de droit,

Invite le gouvernement à améliorer l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi afin de réduire l'exclusion sociale,

Encourage le renforcement de la coopération régionale et internationale contre la criminalité organisée ainsi que la création de partenariats entre les écoles, les associations locales et les services publics pour favoriser la cohésion sociale,

Décide

- de développer des programmes de prévention de la violence, de soutien aux victimes et d'accompagnement des jeunes,

- d'inciter les organismes compétents des Nations Unies à soutenir les initiatives de prévention de la violence et de réduction de la pauvreté,

- que ces mesures soient évaluées régulièrement par un comité exécutif neutre afin d'améliorer durablement la sécurité et les conditions de vie de la population.

Le texte français fait foi.